

Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles

Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené auprès du Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SG-DDPS) un audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées en 2020 et en 2021.¹

Recommandations mises en œuvre avec succès

La recommandation 20436.001 relative au cadre de la gouvernance des TIC et de la numérisation a été mise en œuvre. Le SG-DDPS a lancé le processus et prévoit d'achever le premier cycle de mise à jour au plus tard à la fin de l'année 2024.

La recommandation 20542.004 a été mise en œuvre. L'organe politique du Réseau national de sécurité a adopté le rapport « La subsidiarité et les principes de coordination des moyens de milice de l'armée, de la protection civile et du service civil en cas de crise » et l'a remis au secrétaire général du DDPS. Le rapport est approprié et régit les principes de collaboration entre les actrices et acteurs chargés de la sécurité du pays.

La recommandation 21545.003 concerne l'établissement d'un rapport sur le risque que représentent les sites contaminés au DDPS et a été mise en œuvre. À l'exception du fait qu'il ne présente pas le scénario le plus grave (*worst case*), le rapport est conforme aux directives du manuel de gestion des risques de la Confédération. Le SG-DDPS doit améliorer ce point. Concrètement, il devrait effectuer et documenter au préalable une analyse de scénario afin de décrire le pire cas crédible (*credible worst case*) qui pourrait se produire.

Mesures à prendre pour la mise en œuvre de la dernière recommandation en suspens

Dans sa recommandation 21545.002, le CDF avait conseillé au SG-DDPS de planifier et de fixer les délais pour la gestion des sites contaminés. Par rapport au projet de 2021, le DDPS a considérablement amélioré le présent plan d'action relatif aux sols et aux sites contaminés. La planification a été établie et est décrite dans le plan d'action. La cheffe du département doit encore l'approuver.

Texte original en allemand

¹ Les rapports « Audit de la gouvernance informatique » (n° 20436), « Évaluation de l'engagement des personnes astreintes au service militaire, à la protection civile et au service civil pendant la pandémie de COVID-19 » (n° 20542) et « Audit de la gestion des sites contaminés » (n° 21545) sont disponibles sur le site Internet du CDF.